

Après la 4^{ème} : La classe de 3^{ème} de l'enseignement agricole

La classe de 3^{ème} de l'enseignement agricole s'adresse à des **élèves issus de 4^{ème}, volontaires, souhaitant s'orienter vers une formation professionnelle après la 3^{ème}**. Ces classes s'adressent particulièrement aux élèves souhaitant découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, des services en milieu rural... Ces formations ne préparent pas spécifiquement aux métiers agricoles mais proposent une ouverture vers tous les secteurs d'activité.

Ces classes permettent, par **un enseignement concret et des stages de découverte des métiers**, de construire un projet de formation professionnelle pour préparer ensuite un CAP ou un Bac Pro, sous statut scolaire en lycée agricole ou dans un lycée de l'Education Nationale ou sous statut d'apprenti en CFA.

L'élève est scolarisé **soit en lycée agricole, soit en MFR (Maison Familiale et Rurale)**.

En fin de cycle 4 (3^{ème}), il passe le DNB professionnel. Les conditions d'obtention du DNB sont les mêmes pour les deux séries, générale et professionnelle. En clair, les élèves passent les mêmes épreuves, en même temps, mais leur contenu et les attentes des correcteurs sont différents.

L'obtention du DNB professionnel repose sur l'évaluation sur socle commun et 5 épreuves obligatoires passés en fin de cycle 4 (3^{ème}) :

- 1 épreuve orale, présentation de projet travaillé dans le cadre d'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou sur un des parcours éducatifs
- 1 épreuve écrite portant sur le français,
- 1 épreuve Histoire-Géographie et d'enseignement moral et civique,
- 1 épreuve écrite portant sur les mathématiques,
- 1 épreuve sur les Sciences : SVT, Physique-Chimie et Technologie.

En lycée agricole

Les élèves bénéficient d'enseignements généraux, d'heures de découverte des métiers et des formations, de découverte des ateliers du lycée, des visites d'entreprises, des séquences d'observation, des stages...

La demande d'accès à cette formation doit être effectuée, par l'élève et ses représentants légaux, au chef d'établissement de l'établissement où est scolarisé l'élève. Le collège d'origine transmettra alors le dossier au lycée agricole dans le cas d'un lycée public. L'inscription se fait donc à l'issue de la classe de 4^{ème}, après avis du conseil de classe et sur examen du dossier scolaire. Il faut contacter directement les établissements pour inscrire l'élève dans le cas d'un lycée privé.

Etablissements publics

- *Beaune - LEGTA viticole*
- *Châtillon sur Seine - Lycée agricole La Barotte- Haute Côte d'Or*

Etablissements privés

- *Chamblanc - LEAP Anne-Marie Javouhey*
- *Saulieu - Lycée professionnel agricole LEAP Saint-Dominique*

En MFR

La pédagogie est basée sur la participation de l'élève au travers de nombreux travaux pratiques et projets personnels. L'élève alterne les périodes de stage et les périodes d'enseignement en MFR (50% de stages et 50% d'enseignements en MFR)

Pour accéder à cette formation, l'élève et ses responsables légaux doivent contacter directement les établissements qui sont des établissements privés.

Pour l'entrée en 4^{ème}, l'élève doit avoir 14 ans avant le 31 Décembre de l'année de rentrée.

Pour l'entrée en 3^{ème}, chaque établissement a ses propres critères d'âge.

MFR (privé)

- *MFR Agencourt*
- *MFR Baigneux-lès-Juifs*
 - [MFR Liernais](#)
 - *MFR Quetigny*
- *MFR Ruffey-lès-Beaune*
- *MFR Semur-en-Auxois*

Enseignements et Horaires de la 3^{ème} en lycée agricole et de la 3^{ème} Ordinaire

Enseignements 3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	Horaires 3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	Horaires 3 ^{ème} Ordinaire	Enseignements 3 ^{ème} Ordinaire
Lettres Modernes	3h30	4h	Français
Mathématiques	3h	3h30	Mathématiques
Histoire-Géographie Education Socioculturelle	2h30 2h	3h30	Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique
		1h	Arts Plastique
		1h	Education Musicale
Education Physique et Sportive	3h	3h	Education Physique et Sportive
Langue Vivante	2h	3h	LV1
		2h30	LV2
Biologie - Ecologie	1h30	1h30	Sciences de la Vie et de la Terre
Physique - Chimie	1h30	1h30	Sciences Physiques
Technologies de l'Informatique et du Multimédia	1h	1h30	Technologie
Activités pluridisciplinaires	3h30	4h	Enseignements Complémentaires (Accompagnement Personnalisé et/ou Enseignements Pratiques Interdisciplinaires)
Sciences et Techniques Professionnelles	3h30		
Total	27h	30h	Total
10 heures annuelles de Vie de Classe			
Stages en Entreprises ou Organismes et Semaines Thématiques	4 semaines sur le temps scolaire	Obligatoire et sur le temps scolaire	Séquence d'Observation en Milieu Professionnel (Stage)
		Facultatif et lors des vacances scolaires	Stages – Périodes d'Immersion

Après la 4^{ème} : La 3^{ème} Prépa-Métiers

La troisième « prépa-métiers » s'adresse à des **élèves issus de 4^{ème}, volontaires et prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation dans la voie professionnelle après la 3^{ème}** pour préparer ensuite un CAP ou un Bac Pro, sous statut scolaire en lycée professionnel ou sous statut d'apprenti en CFA.

La 3^{ème} prépa-métiers a pour objectif de faire découvrir aux élèves un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle. L'élève est scolarisé **toute l'année au lycée professionnel**.

Les élèves bénéficient d'enseignements généraux, de la séquence d'observation obligatoire en classe de troisième, de stages en milieu professionnel (entre 1 et 4 semaines), et de périodes d'immersion dans des lycées professionnels ou polyvalents, dans des centres de formation d'apprentis ou dans des unités de formation par apprentissage.

Après la 3^{ème}, l'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé par une bonification, sous l'autorité du recteur d'académie, dans le traitement de leur demande d'affectation vers la voie professionnelle.

La demande d'accès à cette formation doit être effectuée, par l'élève et ses responsables légaux, au chef d'établissement du collège où est scolarisé l'élève. Après proposition du conseil de classe du troisième trimestre de quatrième (il faut avoir un avis favorable du conseil de classe pour le passage en 3^{ème}), **une commission départementale statuera sur chacune des candidatures (sélection sur dossier)**.

En fin de cycle 4 (3^{ème}), il passe le **DNB professionnel**. Les conditions d'obtention du DNB sont les mêmes pour les deux séries, générale et professionnelle. En clair, les élèves passent les mêmes épreuves, en même temps, mais leur contenu et les attentes des correcteurs sont différents.

L'obtention du DNB professionnel repose sur l'évaluation sur socle commun et 5 épreuves obligatoires passés en fin de cycle 4 (3^{ème}) :

- 1 épreuve orale, présentation de projet travaillé dans le cadre d'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou sur un des parcours éducatifs
- 1 épreuve écrite portant sur le français,
- 1 épreuve Histoire-Géographie et d'enseignement moral et civique,
- 1 épreuve écrite portant sur les mathématiques,
- 1 épreuve sur les Sciences : SVT, Physique-Chimie et Technologie.

Etablissements publics

- Auxonne - Lycée Prieur-de-la-Côte-d'Or
- Beaune - Lycée Clos Maire
- Châtillon sur Seine - Lycée Désiré Nisard
- Chenôve - Lycée Antoine
- Dijon - Lycée Le Castel
- Dijon - Lycée Les Marcs d'Or
- Dijon - Lycée Hippolyte Fontaine
- Semur-en-Auxois - Lycée Anna Judic

Etablissements privés sous contrat

- Dijon - Lycée Les Arcades
- Dijon - Lycée Saint-Joseph

Il faut contacter directement les établissements pour inscrire l'élève dans le privé

Enseignements et Horaires de la 3^{ème} Prépa-Métiers et de la 3^{ème} Ordinaire

Enseignements 3 ^{ème} Prépa-Métiers	Horaires 3 ^{ème} Prépa-Métiers	Horaires 3 ^{ème} Ordinaire	Enseignements 3 ^{ème} Ordinaire
Français	5h dont 1h de consolidation	4h	Français
Mathématiques	4h30 dont 1h de consolidation	3h30	Mathématiques
Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique	3h	3h30	Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique
Education Physique et Sportive	3h	3h	Education Physique et Sportive
LV1 et LV2	5h30	3h	LV1
		2h30	LV2
Enseignements de Sciences et Technologie	3h	1h30	Sciences de la Vie et de la Terre
		1h30	Sciences Physiques
		1h30	Technologie
Enseignements Artistiques	1h	1h	Arts Plastique
		1h	Education Musicale
Enseignement de Découverte Professionnelle des Métiers et des Formations Professionnelles	5h	4h	Enseignements Complémentaires (Accompagnement Personnalisé et/ou Enseignements Pratiques Interdisciplinaires)
Total	30h	30h	Total
10 heures annuelles de Vie de Classe			
Séquence d'Observation en Milieu Professionnel + Périodes d'Immersion	1 à 4 semaines	Obligatoire et sur le temps scolaire	Séquence d'Observation en Milieu Professionnel (Stage)
		Facultatif lors des vacances scolaires	Stages – Périodes d'Immersion